

Journal le Chéran

Magazine d'information
du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran



WWW.CHERAN.FR

n° 16
décembre 2019

**Le Chéran
et le nant d'Aillon
labellisés**
« site rivières sauvages »

**La ressource en eau
et son partage**



Source Alt. 1450m

Pont de Rière Bellevaux

Pont de Carlet

Pont d'École

Le Châtelard

Base de loisirs

Lescheraines

Saül de Banges

Pont de l'Abbaye

Passerelle de Cusy

Moulin Janin

Alby-sur-Chéran

Marigny-Saint-Marcel
S.M.I.A.C.

Plan d'eau de Rumilly

Rumilly

Confluence Fier Alt. 300 m

AILLON-LE-JEUNE • AILLON-LE-VIEUX • ARITH • BELLECOMBE • LE CHÂTELARD • LA COMPÔTE • DOUCY • ÉCOLE • JARISY • LESCHERAINES • LA MOTTE • LE NOYER • SAINT-FRANÇOIS •
SAINTE-REINE • LES DÉSERTS • ALBY-SUR-CHÉRAN • ALLÈVES • ANNECY (commune déléguée de Seynod) • CHAINAZ-LES-FRASSES • CHAPEIRY • CUSY • ENTREVERNES • GRUFFY • HÉRY-SUR-ALBY •
LA CHAPELLE SAINT-MAURICE • LESCHAUX • MONTAGNY-LES-LANCHES • MÛRES • QUINTAL • SAINT-FÉLIX • SAINT-SYLVESTRE • VIUZ-LA-CHIÉSAZ • BLOYE • BOUSSY • MARCELLAZ-ALBANAIS •
MARIGNY-SAINT-MARCEL • MASSINGY • MOYE • RUMILLY • SALES

Le Chéran, Rivière Sauvage : un label et un arrêté interpréfectoral qui officialise une gestion cohérente à l'échelle du bassin-versant et des actions conformes aux exigences du SDAGE et aux conclusions des assises de l'eau.



Serge Petit
Président du SMIAC

Après de longs mois de tractations entre le SMIAC (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) et les quatre collectivités territoriales adhérentes (Grand Chambéry, Grand Annecy, Grand Lac et Rumilly Terre de Savoie), un consensus politique et budgétaire a enfin été trouvé. La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) mise en place par la loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2018 a intégralement été transférée des quatre EPCI vers le Syndicat.

Un arrêté interpréfectoral (Haute-Savoie et Savoie) en date du 25 juin 2019 (n° pref/DRCL/BCLB-2019-0027) approuve ce transfert et valide la modification des statuts du SMIAC. Le principe fédérateur de solidarité stratégique, organisationnelle, opérationnelle et financière de bassin-versant, qui constitue une approche globale et concertée des problématiques à traiter, est ainsi conservé et renforcé. C'est un atout indéniable pour travailler efficacement sur les problématiques liées aux pluies torrentielles, mais aussi à la ressource en eau et son partage en période tendue, et ainsi préserver cette belle rivière labélisée « Site Rivières Sauvages » depuis le 1^{er} janvier 2019 ; un label co-porté par le SMIAC, le PNR (Parc Naturel Régional) des Bauges et les deux associations de pêcheurs du bassin-versant (AAPPMA du Haut-Chéran et de l'Albanais).

Suite à ce transfert et au vote d'un budget conforme à ces nouvelles prises de compétences – GEMAPI et hors GEMAPI – du syndicat et aux responsabilités associées, le SMIAC a mis en place une « équipe rivière » : un chef d'équipe expérimenté et deux agents et a fait l'acquisition des équipements nécessaires à l'entretien des berges, de zones humides ou à l'évacuation d'embâcles... des dépenses par ailleurs largement cofinancées (à plus de 70 %) dans le cadre d'un projet européen franco-italien Interreg-Alcotra (Projet Eau Concert 2). C'est donc une nouvelle configuration pour le SMIAC qui a désormais la capacité de mettre en œuvre des projets majeurs tels que la lutte contre les plantes invasives ou l'Étude des Volumes d'eau Prélevables (EVP) en vue d'un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) à l'échelle de tout le bassin-versant du Chéran... on connaît l'acuité de cette problématique en lien avec les étiages de plus en plus sévères et prolongés auxquels nous assistons d'année en année.

Le syndicat peut également poursuivre le projet d'effacement du seuil de l'Aumône, dans la traversée de Rumilly et investir dans les équipements (stations limnimétriques) et les études nécessaires à l'acquisition de données (réseau de mesures optimisées) pour une meilleure connaissance du fonctionnement du bassin-versant dans un contexte de réchauffement climatique.

L'information, la communication et la sensibilisation aux problématiques de la ressource en eau, dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs sont aujourd'hui une priorité ; au-delà des arrêtés préfectoraux, aujourd'hui coordonnés à l'échelle du bassin-versant, un travail de fond et sur la durée est plus que jamais nécessaire : tant que l'eau coule au robinet et qu'il reste un peu d'eau dans le Chéran l'été, même si elle est déjà à 25 degrés, il n'y a pas vraiment de problème pour une trop grande proportion de nos concitoyens. Le syndicat en fait une priorité, notamment à l'attention du jeune public.

Les assises de l'eau lancées en juillet 2017 et closes en juillet 2019 confortent les actions engagées par le syndicat puisqu'elles fixent notamment, dans le respect du SDAGE, des objectifs prioritaires tels que la qualité de l'eau, son économie et un meilleur partage, et la préservation des rivières et des milieux humides pour réduire l'impact du dérèglement climatique.

Serge Petit, Président

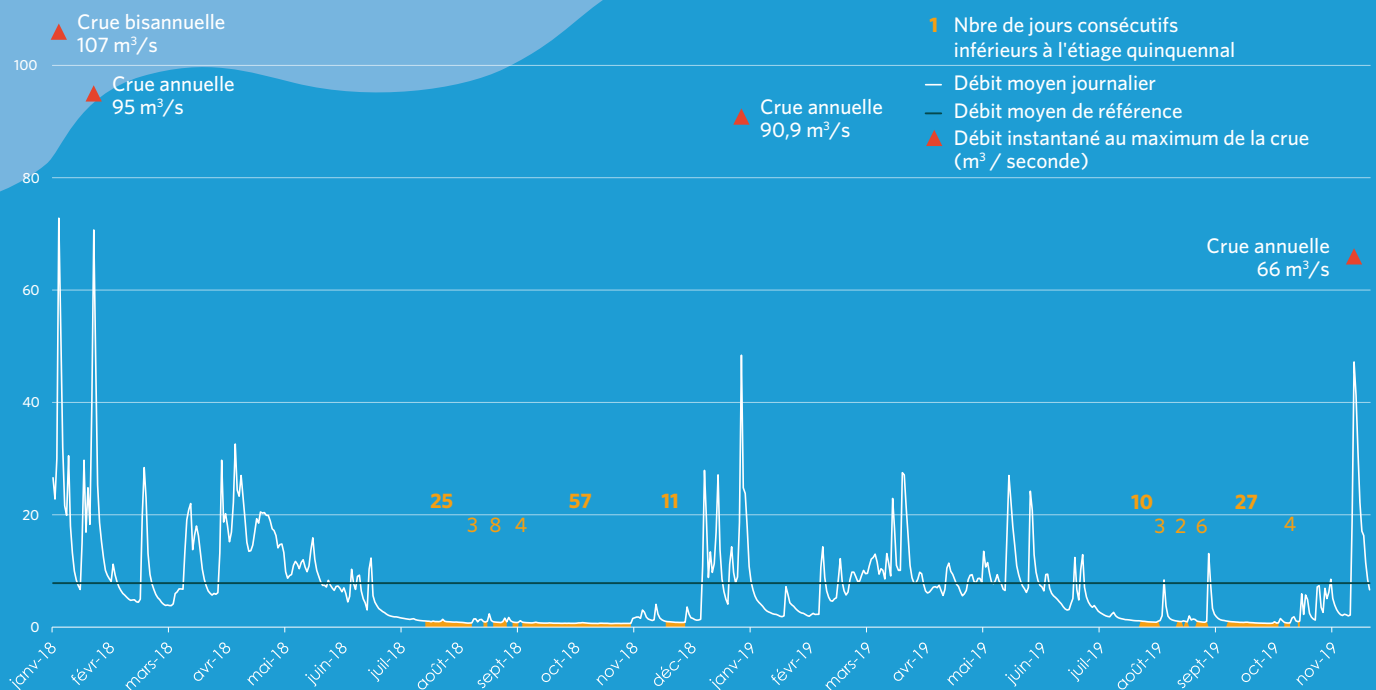
Sommaire

- 3 ~ **LE CHÉRAN, RIVIÈRE VIVANTE**
- 4 ~ **PROJET EAU CONCERT 2**
- 5 ~ **CRÉATION D'UNE ÉQUIPE RIVIÈRE**
- 7 ~ **MONITORING OPTIMISÉ de conservation du Chéran**
- 8 ~ **ÉQUIPER LE CHÉRAN pour mieux le connaître**
- 8 ~ **LA RESSOURCE EN EAU et son partage**
- 9 ~ **Le Chéran et le Nant d'Aillon LABELLISÉS SITE RIVIÈRES SAUVAGES !**
- 10 ~ **Retour d'expérience CHANTIER RENOUÉE**
- 11 ~ **Continuité écologique PROJET D'EFFACEMENT DU SEUIL DE L'AUMÔNE le SMIAC avance**
- 12 ~ **ACTUALITÉS du SMIAC**



Le Chéran rivière vivante

Le Chéran est une rivière sauvage qui coule sur 53,7 km entre ses sources sous la pointe de Chaurionde (1450 m alt.) et sa confluence avec le Fier au nord de Rumilly (308 m alt.). De par son régime d'écoulement torrentiel en amont, suivi par un régime d'écoulement de pleine dès son entrée dans l'Albanais, **le Chéran contraste ses conditions de vie pour la faune et la flore aquatique**. La vie inféodée aux conditions environnementales du Chéran est étroitement liée aux caractères de cette rivière qui présente naturellement des fluctuations de son débit et de sa température, au fur et à mesure de l'avancée des saisons et des conditions climatiques (pluviométrie et fonte des neiges principalement).



Les années 2018 et 2019 viennent confirmer la tendance d'évolution des conditions hydrologiques observées ces dernières années sur le Chéran et ses affluents.

Une situation toujours très contrastée avec des précipitations exceptionnelles, largement excédentaires sur les 6 premiers mois de 2018, qui n'ont pas empêché une baisse quasi générale du débit des cours d'eau et des sources dès le mois de juillet avec **des conditions estivales extrêmes** (fortes chaleurs et faibles précipitations) qui ont perduré jusqu'en fin d'automne. Scénario quasi identique en 2019 avec des conditions environnementales moins extrêmes, néanmoins préoccupantes pour la préservation des débits minimums biologiques des cours d'eaux, qui viennent confirmer **la nécessité de préserver la ressource en eau à l'échelle du bassin-versant**.

PROJET EAU CONCERT 2

Le SMIAC a obtenu en septembre 2017, le financement d'un second programme Européen « Eau Concert 2 ».

Qu'est-ce qu'un programme INTERREG ALCOTRA ?

C'est un programme INTER RÉgional des Alpes Latines de COOpération TRAnsfron-talière, entre des partenaires Français et Italiens. Dans notre projet, nos partenaires sont la Région Piémont et du Bacino Imbrefero Montaneo de la Doire Baltée.

Le projet Eau Concert 2 en quelques mots

Le projet a pour but d'échanger les expériences sur la gestion des rivières concernant la mise en œuvre du Contrat de Rivière de la Doire Baltée, des échanges d'expériences concernant la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, la sensibilisation des scolaires, etc. **Le SMIAC est le chef de file du programme** c'est-à-dire qu'il coordonne le dossier de partenariat auprès du service instructeur de l'Europe basé à la Région Auvergne-Rhône Alpes à Lyon.

Le projet signé pour une durée de trois années prendra fin à l'automne 2020.

Les principales actions portées par le SMIAC dans le cadre de cette coopération

- ▶ Travaux de **lutte contre la renouée** du Japon et la sensibilisation des entreprises de travaux publics, espaces verts sur les bonnes et mauvaises pratiques ;
- ▶ La mise en place d'une **équipe rivière pour gérer au quotidien la rivière**, acquisition du matériel de l'équipe ;
- ▶ La mise en œuvre d'un monitoring optimisé sur le bassin-versant du Chéran pour **suivre efficacement la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** ;
- ▶ L'installation d'échelle(s) limnimétriques pour **mieux connaître les débits du Chéran** ;
- ▶ La réalisation de **guides de sensibilisation** des riverains.



Signature de la convention de coopération (Rumilly, septembre 2017).

Le programme « Eau Concert 2 » en quelques chiffres

• Fonds Européens	981 378 €
• Autofinancement SMIAC	376 930 €
• Coût total SMIAC	1 358 308 €

Programme d'actions du SMIAC – projet « Eau Concert 2 »

			Total Programme INTERREG ALCOTRA	Fonds FEDER	Auto financement SMIAC/ INTERREG
1. Valorisation et de sauvegarde des berges & des écosystèmes fluviaux	I	1 Renforcement réseau de mesures, installation station limnimétrique (Aumône) (€ HT)	65 000 €	46 962 €	18 038 €
		2 Travaux invasives (€ HT)	420 000 €	303 450 €	116 550 €
2. Concertation avec les habitants et définition collective des interventions	F	1 Construction d'un réseau de suivi optimisé (monitoring Rivières sauvages)	150 000 €	108 375 €	41 625 €
		2 Sensibilisation acteurs économiques (Bauges)	14 311 €	10 340 €	3 971 €
3. Sensibilisation et formation	F	2 Sensibilisation riverains (Guide invasives, entretien berges, usages, travaux...)	25 825 €	18 659 €	7 166 €
		1 Matériel équipe rivière (€ HT)	90 000 €	65 025 €	24 975 €
4. Communication et information	F	1 Formation équipe rivière	14 880 €	10 751 €	4 129 €
		2 Chef équipe rivière	108 000 €	108 000 €	0 €
		3 Charges de fonctionnement	16 200 €	16 200 €	0 €
		4 Collaboration / échanges scolaires / théâtre	90 000 €	65 025 €	24 975 €
		5 Sensibilisation collectivités, entreprises BTP, espaces verts, plantes invasives	6 600 €	4 768 €	1 832 €
		6 Sentier Ripisylve Dadon-Chéran	40 000 €	28 900 €	11 100 €
5. Gouvernance et gestion de projet	F	1 Animation du programme	268 192 €	159 304 €	108 888 €

LÉGENDE — I : Investissement / F : fonctionnement

1 358 308 € 981 378 € 376 930 €

Création d'une équipe rivière



Le SMIAC vient d'embaucher une équipe rivière au mois de juin 2019. Elle est composée d'un chef d'équipe rivière, Alexandre Curtet et de deux agents, Florian Nawri et Lucas Bonnet.

Le matériel nécessaire au bon fonctionnement de cette équipe (camion, broyeur, cheval de fer) a été financé à hauteur de 90 000 € dans le cadre du programme Interreg Alcotra « Eau Concert 2 », ainsi que les formations des agents pendant deux années.

En parallèle, la Région Piémont partenaire du projet « Eau Concert 2 » prévoit également la mise en œuvre et la formation d'une équipe rivière.

Des chantiers de formation seront réalisés en commun pour échanger sur les différentes techniques d'aménagement des cours d'eau (génie végétal, lutte contre les plantes exotiques envahissantes etc.) Les principales missions de cette équipe rivière sont :

- ▶ L'entretien des boisements de berges et le démantèlement d'embâcles.
- ▶ L'entretien et la restauration de zones humides.
- ▶ Les travaux inscrits dans le programme de lutte contre les invasives.
- ▶ Les travaux d'aménagement et de restauration de berge.
- ▶ Les travaux d'urgence et l'entretien des ouvrages de protection contre les crues.

Si vous les croisez au bord d'un cours d'eau, n'hésitez pas à échanger avec eux !

Les nouveaux locaux du SMIAC basé au 60 C chemin du Moulin à Marigny-Saint-Marcel.



Réalisation d'une fascine de saules (Dadon, Rumilly).



Évacuation d'un embâcle.



Ramassage de débris sur le ruisseau du Sauget (Viuz-la-Chiésaz).



Broyage de bois sur le nant Boré (Marigny-Saint-Marcel).



[de gauche à droite]
Alexandre Curtet
(chef d'équipe),
Lucas Bonnet
et Florian Nawri.

Le suivi des conditions environnementales du Chéran est un outil indispensable à la conservation et l'anticipation des problèmes liés à l'eau et à l'environnement.

C'est par la surveillance de ces conditions environnementales que se fera la conservation du patrimoine local si riche que nous offre la rivière du Chéran. Pour vous comme pour nous, ces conditions sont un indicateur de l'état de santé du cours d'eau, de sa capacité à accueillir la vie et à entretenir la biodiversité animale et végétale.

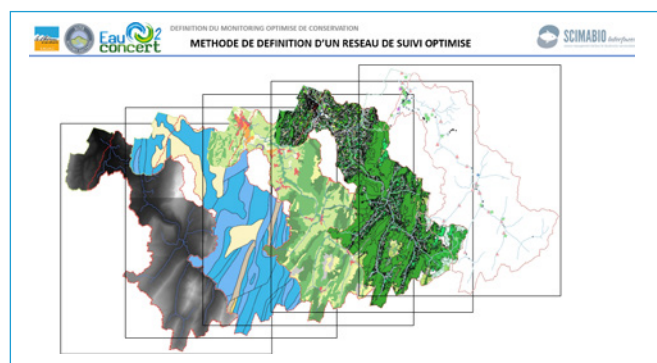
Monitoring optimisé de conservation du Chéran

Une démarche innovante portée par le SMIAC dans le cadre du projet INTERREG EAU CONCERT 2, cofinancée par les AAPMA de l'Albanais et du Haut Chéran, le Fonds pour la conservation des rivières sauvages avec la contribution de la fondation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

L'objectif est de **définir un outil de monitoring écologique** basé sur un réseau optimisé de stations sentinelles, afin de répondre aux problématiques de conservation en lien avec la démarche de labellisation « site rivières sauvages » du Chéran et du Nant d'Aillon.

Ce réseau de mesure sera un véritable outil destiné aux co-porteurs du programme d'actions et aux différents gestionnaires locaux présents sur le bassin-versant du Chéran (Fédérations de pêche et départements de Savoie et Haute-Savoie, Agence Française pour la biodiversité). Il optimisera la récolte et la gestion des données dans un but de conservation du Chéran et du nant d'Aillon.

Grâce à ce réseau optimisé de stations sentinelles défini sur la base d'une démarche statistique et représentative des caractéristiques du bassin-versant, **il permettra de fournir en temps réel des informations essentielles sur l'état du milieu** avec deux objectifs :



- ▶ **Jouer un rôle d'alerte** en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté ;
- ▶ **Informen en continu les gestionnaires** sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir une « rivière sauvage ».

Plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir en cette fin 2019 à la définition du réseau de stations sentinelles qui sera opérationnel dès janvier 2020.



Équiper le Chéran pour mieux le connaître

Le SMIAC a installé une nouvelle station de mesures en aval du pont de Banges, qui permet de suivre en instantané le débit du Chéran et la qualité de l'eau.

Elle est composée :

- ▶ d'une sonde de pression présente dans le lit du Chéran ;
- ▶ d'une station d'acquisition en bordure du pont de Banges, permettant de stocker les données et de les télétransmettre au SMIAC.

Une sonde de mesure de la qualité de l'eau a également été installée sur le même site permettant de mesurer la température de l'eau, l'oxygène dissous, les nitrates, la conductivité, l'ammonium, les chlorures etc.

Le Chéran est déjà équipé par la DREAL d'une station de ce type à la Charniaz à Lescheraines depuis 1950, mais elle est plutôt conçue pour mesurer les crues et est moyennement fiable pour les mesures en basses eaux.

Cette nouvelle station viendra compléter l'information et permettra de mieux connaître les apports en eau souterraine à l'aval des principales résurgences karstiques présentes sur le bassin-versant.

Le SMIAC prévoit dans son projet Eau Concert 2 l'installation en 2020 d'une, voire deux autres stations de ce type pour mieux connaître le fonctionnement hydrologique de la rivière.



Station d'acquisition des données.



[ci-dessus et en tête de page]
Jaugeage de débit sur le Chéran par radeau et doppler.



Échelles de niveau d'eau.



La ressource en eau et son partage...

Depuis plusieurs années la succession des épisodes de sécheresses et d'étiages de plus en plus fréquents commence à poser des problèmes pour le bon fonctionnement des cours d'eau du territoire.

Le SMIAC a décidé de lancer une étude pour définir les débits minimums biologiques et des volumes maximums prélevables dans le cadre d'un plan de gestion de la ressource en eau.

Pourquoi cette étude ?

La succession des épisodes de canicule a fait apparaître sur le territoire des problèmes d'alimentation en eau potable et de ruisseaux en situation d'assec.

Comment sera-t-elle réalisée ?

Il s'agit de faire un état des lieux de l'ensemble de la ressource en eau présente sur le bassin-versant (ou bassin hydrographique), de son utilisation par les activités humaines sur le territoire (eau potable, industrie, agriculture, etc.) et de voir l'évolution de cette consommation dans les prochaines décennies via les projets de développement prévus dans les divers PLU(I)s.

Cette étude devra également analyser les impacts du changement climatique sur

la ressource en eau sur le bassin-versant pour les prochaines décennies.

Elle devra également définir des débits minimums biologiques, c'est-à-dire pour chaque cours d'eau un débit à respecter en période d'étiage en dessous duquel la faune aquatique est en péril.

À quoi cela va-t-il servir ?

L'objectif de cette étude est de prévoir l'évolution de la ressource en eau et son partage sur le bassin-versant dans le but d'anticiper le changement climatique et d'éventuels conflits d'usages à venir.

Le but est de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs du territoire ayant un lien avec la ressource en eau (gestionnaires des réseaux d'eau et d'assainissement, industriels gérant des captages, chambre d'agriculture, pêcheurs, etc.)



Pompage sauvage dans un ruisseau en étiage.

Eutrophisation sur le Chéran.



Le nant Boré asséché
(Marigny-Saint-Marcel, 2019).



Le Chéran et le Nant d'Aillon labellisés Site rivières sauvages !

Le dossier de candidature du Chéran et du Nant d'Aillon déposé le 8 août 2018 par le SMIAC, les AAPPMA de l'Albanais et du Haut Chéran et le parc naturel régional du massif des Bauges a reçu un avis favorable du comité de labellisation qui s'est réuni en janvier 2019.



Les deux rivières sont officiellement labellisées « Site rivières sauvages » depuis le mois de Mai 2019.

La labellisation s'accompagne d'un programme d'actions à engager durant les 4 années d'attribution du label au Chéran et au Nant d'Aillon.

Il comporte des actions de conservation :

- Mise en œuvre d'un monitoring optimisé du Chéran.
- Réalisation d'une étude volumes prélevables et détermination des débits minimums biologiques.
- Engagement d'un programme de recherche pilote sur l'évolution de l'hydrologie.
- Réalisation d'une étude services écosystémiques.

Et des actions de restauration :

- Continuité écologique :
 - étude et travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de Rière

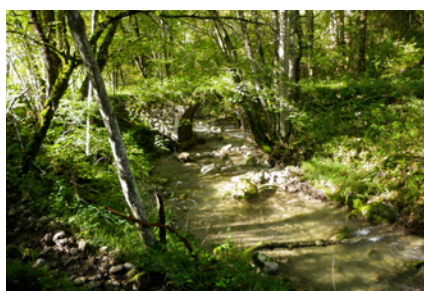
Bellevaux et du vallon de Bellevaux ;

- étude et travaux de restauration de la continuité du nant d'Aillon.

- Préservation et restauration des espaces de mobilité :

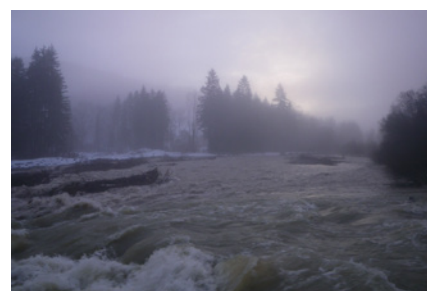
- la plaine de La Compôte / École-en-Bauges ;
- la plaine des îles du Chéran.

- Préservation de la ressource en eau : stratégie de restauration et d'entretien des zones humides et mise en œuvre du plan d'action tuffières.



- Programme de lutte contre les invasives.

La réalisation de ce programme d'action doit permettre de consolider l'état de conservation du Chéran et du nant d'Aillon. Il conditionne le renouvellement du label à l'échéance 2022, un audit intermédiaire étant réalisé à mi-parcours (décembre 2020) pour juger de l'état d'avancement de ce programme et de la non-dégradation des notes attribuées lors de l'audit de labellisation.



Retour d'expérience chantier renouée

Le SMIAC a lancé en 2015 une première campagne de travaux de gestion de la renouée du Japon entre les ponts d'École-en-Bauges et de La Compôte.

Le chantier a concerné 37 massifs de renouée pour un volume à extraire de 1000 m³ de matériaux.

Les travaux ont consisté à parcourir le Chéran pour venir extraire à l'aide d'une pelleteuse les massifs de renouée afin d'enlever les racines.

La matière prélevée a été acheminée vers une plateforme de stockage pour y être traitée.

Ce traitement s'effectue en deux phases :

- ▶ La première consiste à cribler les matériaux à l'aide d'un crible horizontal permettant de trier la partie terreuse (diamètre < 20 mm) considérée comme dépourvue de rhizomes de renouée.
- ▶ En second lieu, les matériaux contaminés sont étalés sur la plateforme et concassés à l'aide d'un brise cailloux par 11 passages successifs, jusqu'à l'obtention d'une granulométrie suffisamment fine pour garantir une neutralisation des rhizomes de renouée.

Les matériaux ont ensuite été réutilisés sur la plateforme à l'air libre pour vérifier leur bonne neutralisation.

DES RÉSULTATS CONCLUANTS ET UNE SUITE EN 2020

Le résultat est très positif car **aucune reprise de la renouée n'a été constatée sur les matériaux traités sur la plateforme depuis 2016 !**

Sur les 37 massifs extraits en bordure du Chéran, il y a eu seulement 4 sites où des reprises ont été constatées.

Le SMIAC va poursuivre ces travaux sur le Chéran jusqu'au pont de Banges et sur les principaux affluents du Chéran. Entre 2019 et 2020, 116 nouveaux massifs de Renouée seront traités, ce qui représente 6 590 m² soit environ 9 400 m³ de matériaux à traiter.

Pour réaliser ces travaux le SMIAC a déjà pris contact auprès des 160 propriétaires concernés.



Rhizome de renouée.



Massifs de renouée.



Pelleteuse excavant la renouée au bord du Chéran.



Le criblage.

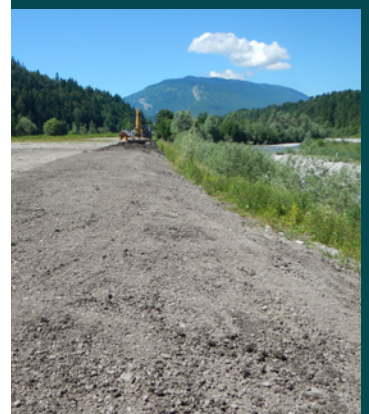
Reynoutria japonica
(renouée du Japon)



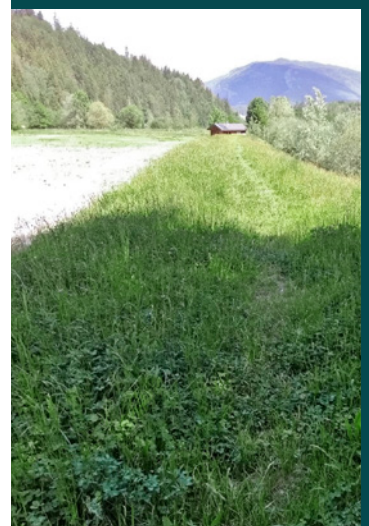
Repousse de renouée de 2 à 3 jours.



Le concassage.



Matériaux remis en en place à la fin du concassage.



2019, végétalisation sans repousse de renouée.

Projet d'effacement du seuil de l'Aumône le SMIAC avance



▲ Le seuil et l'ancienne prise d'eau (à droite).

◀ Sondage géotechnique.

L'étude de faisabilité d'effacement du seuil de l'Aumône engagée à l'automne 2018 par le SMIAC, maître d'ouvrage pour la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie, propriétaire de l'ouvrage, arrive à son terme.

Cette étude a consisté à mener les études techniques préalables à l'engagement des travaux de restauration de la continuité écologique et de restauration des berges dans le périmètre du seuil de l'Aumône.

Elle comprend :

- ▶ Un **diagnostic préalable des ouvrages** et la réalisation de relevés topographiques, et relevés hydrauliques ;
- ▶ Des **études géotechniques et prospections subaquatiques** destinées à caractériser l'ouvrage et être en capacité de mesurer les incidences de l'effacement du seuil ;
- ▶ La définition d'un **protocole de suivi écologique** pour évaluer l'impact de l'effacement de l'ouvrage ;

- ▶ La **définition des travaux de restauration de la continuité écologique** à mettre en œuvre en adéquation avec les enjeux identifiés dans le périmètre de l'intervention.

L'étude est quasiment finalisée, les travaux devraient être engagés pour l'été 2020.

Les travaux doivent permettre le démantèlement total de cet ancien seuil aujourd'hui obsolète et dangereux ; il est également visé par des enjeux et obligations réglementaires au regard du rétablissement de la continuité écologique sur le Bas Chéran.

Les travaux sont programmés pendant l'été 2020, en période d'étiage afin de préserver les écosystèmes aquatiques.

Le seuil et sa chute.



le SMIAC en action

Entretien du ruisseau
du Grand Pré

Entretien du ruisseau
du Grand Pré

Démantèlement d'un embâcle
sur le ruisseau de Bellecombe (avant)

Démantèlement d'un embâcle
sur le ruisseau de Bellecombe (pendant)

Démantèlement d'un embâcle
sur le ruisseau de Bellecombe (après)

**comprendre
préserver
restaurer
entretenir
sensibiliser**

41
communes

44 668
habitants

54^{km}
de Chéran

436^{km}
d'affluents

Arrachage manuel
de rhizomes de renouée

Contacter le SMIAC

60 C Chemin du moulin
74150 Marigny-Saint-Marcel
Tél. 04 50 68 26 11
smiac@cheran.fr
www.cheran.fr

Crédits photographiques

Philippe Béranger (première de couverture, page 3),
Yannick Gougenheim (page 6), Pascal Grillet (page 9)

Responsable de la publication
Serge Petit

Rédaction

Serge Petit, Alexandre Curtet, Pascal Grillet,
Régis Talgoun

Impression

20 000 exemplaires
imprimés sur papier recyclé à 60 %
par Uberti & Jourdan



Création graphique
Marion Pannier



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du Chéran

Journal d'information réalisé par le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran dans le cadre du projet
« Eau Concert 2 » cofinancé par le programme de l'Union Européenne « Interreg V-A France Italie - Alcotra 2014-2020 »



**Interreg
ALCOTRA**
Fonds européen de développement régional



**Au
service
de nos
rivières !**